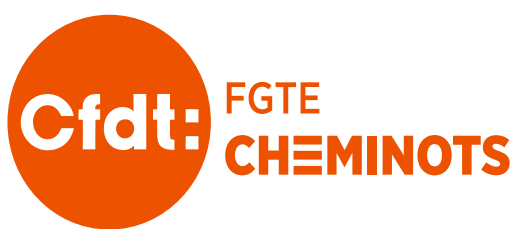


ET SI ON RÉINTERNALISAIT LES SERVICES PSH EN GARES ?



DES POSTES PÉRENNES POUR NOS
COLLÈGUES CHEMINOTS DES AGENCES
TERRITORIALES MOBILITÉS



EXPLICATIONS

La CFDT Cheminots a interpellé par courrier la direction de SNCF Gares & Connexions pour exiger l'ouverture d'un débat sur la réinternalisation des services en gares : accueil, assistance aux voyageurs PMR/PSH, aujourd'hui confiés à des prestataires issus des sociétés de nettoyage.

La solution serait de proposer des postes pérennes pour les cheminots des Agences Territoriales Mobilités, un métier professionnalisé au service des clients des gares en situation de handicap.

Un dossier impacte directement l'avenir de nos métiers d'Escale, ainsi que les deux entités du groupe : la SA SNCF Voyageurs, confrontée à la digitalisation des ventes, et la SA SNCF Gares & Connexions, face à la réduction de la présence humaine en gare.

CE QUE L'EXTERNALISATION PRODUIT VRAIMENT

- L'externalisation a des conséquences lourdes : un turnover élevé et des contrats précaires, issus d'appels d'offres au rabais. Résultat ? Un véritable dumping social pour les salariés des entreprises prestataires, soucieuses de préserver leurs marges.
- Une perte de compétences et dégradation du service rendu aux voyageurs,
- Un coût réel souvent supérieur, une fois toutes les charges indirectes intégrées, à celui d'une gestion directe par des cheminots.

UN PRÉCÉDENT QUI MONTRE QU'UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE

Saint-Pierre-des-Corps : une étude interne a démontré le surcoût de l'externalisation — la Direction a renoncé à l'appel d'offres et décide de réinternaliser les services.

NOS DEMANDES À LA DIRECTION

1. Réaliser une étude économique et sociale comparative sur le modèle de Saint-Pierre-des-Corps, analysant les coûts réels de l'externalisation par rapport à une gestion interne.
2. Intégrer la réinternalisation aux négociations en l'incluant systématiquement à l'ordre du jour des bilatérales et des discussions sur les métiers de SNCF Gares & Connexions.

3. Renforcer les clauses sociales dans les appels d'offres en garantissant, pour tous les appels d'offres, la reprise du personnel (article L1224-1), le maintien de l'ancienneté et de la rémunération, en attendant une clarification de SNCF Gares & Connexions sur la réinternalisation de ces prestations.

4. Lancer une réflexion sur la création de postes dédiés tenus par des cheminots spécialisés dans les missions d'Escale/Ventes, en collaboration entre SNCF Gares & Connexions et SNCF Voyageurs.

NOS MÉTIERS, NOTRE SERVICE PUBLIC : DÉFENDONS-LES ENSEMBLE

Ce débat concerne l'ensemble des agents opérationnels du périmètre de la SA SNCF Gares & Connexions. La CFDT Cheminots est prête à porter ce combat dans un esprit de dialogue constructif — avec l'ensemble des salariés

Restons mobilisés et vigilants ensemble !

Ahmed KHELIFA
Élu titulaire CSE
Gares & Connexions
Tél : 06 12 30 15 40
ahmed.khelifa@sncf.fr

Valéry VUONG
Délégué Syndical CFDT
Gares & Connexions
Tél : 06 63 94 60 55
valery.vuong@sncf.fr



Pour aller plus loin

Pour consulter l'intégralité du courrier de la CFDT à la direction, cliquez ou scannez le QR code.

